

L'impact des politiques sociales et fiscales sur les revenus des locataires et propriétaires

Conférence de presse 1^{er} février 2022



1

Les notes de l'Observatoire de l'Habitat



En continu:

- Prix de vente et loyers de l'immobilier résidentiel au Grand-Duché de Luxembourg
- Monitoring du Pacte Logement: les fiches communales

Depuis 2019

- La construction de logements, entre consommation foncière et reconstruction de terrains entre 2010 et 2016
- Note 22: Le potentiel foncier destiné à l'habitat au Luxembourg en 2016
- Note 23 : Le degré de concentration de la détention du potentiel foncier destiné à l'habitat en 2016
- Note 24 : Les prix de vente des terrains à bâtir en zone à vocation résidentielle entre 2010 et 2017
- Note 25 : L'évolution du taux d'effort des ménages résidents du Luxembourg selon leur mode d'occupation et leur niveau de vie entre 2010 et 2018
- Note 26 : Le "logement abordable" au Luxembourg : définition, offre et bénéficiaires potentiels
- Etude de faisabilité Observatoire transfontalier du logement dans la Grande Région
- Note 27 : Évolution du taux d'effort des ménages résidents du Luxembourg selon leur mode d'occupation et leur niveau de vie entre 2016 et 2019
- Note 28: Les prix de vente des terrains à bâtir en zone à vocation résidentielle entre 2018 et 2020
- Note 29 : La détention du foncier constructible pour l'habitat au Luxembourg en 2020/2021 : distribution₂ et typologie de propriétaires

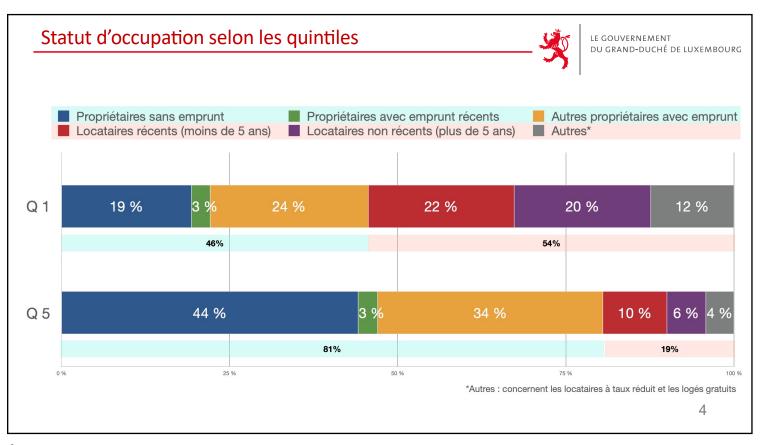


Note 30: L'impact des politiques sociales et fiscales en matière de logement sur la situation de revenu des locataires et propriétaires

Une étude réalisée par l'Observatoire de l'Habitat sur demande du ministère du Logement en vue du débat parlementaire sur la fiscalité

3

2



Principaux instruments au Luxembourg



- Pour locataires
 - Allocation logement (subvention de loyer)
 - Garantie locative
 - Logements subventionnés et Gestion locative sociale
 - Allégements fiscaux (cotisations à un compte épargne-logement)
- Pour propriétaires occupants
 - Aides en intérêts (subvention d'intérêt, bonification d'intérêt)
 - Allégements fiscaux (intérêts d'emprunt, déductions des frais d'assurance...)
 - · Non-imposition du loyer imputé
 - · Logements subventionnés
 - Impôt foncier
 - Aides en capital (prime d'épargne, prime d'acquisition ou de construction...)
 - TVA Logement
 - Crédit d'impôt sur les actes notariaux (Bëllegen Akt)
- Pour propriétaires louant leurs propriétés à des tiers
 - Impôt foncier
 - Allégements fiscaux (frais d'obtention sur les revenus locatifs, GLS...)
 en gras les dispositifs implémentés dans l'étude

5

Principaux instruments au Luxembourg



Impôt

- Pour locataires
 - Allocation logement (subvention de loyer)
 - Garantie locative
 - Logements subventionnés et Gestion locative Sociale
 - Allégements fiscaux (cotisations à un compte épargne-logement)
- · Pour propriétaires occupants
 - Aides en intérêts (subvention d'intérêt, bonification d'intérêt)
 - Allégements fiscaux (intérêts d'emprunt, déductions des frais d'assurance...)
 - Non-imposition du loyer imputé
 - Logements subventionnés
 - Impôt foncier
 - Aides en capital (prime d'épargne, prime d'acquisition et de construction...)
 - TVA Logement
 - Crédit d'impôt sur les actes notariaux (Bëllegen Akt)
- Pour propriétaires louant leurs propriétés à des tiers
 - Impôt foncier
 - Allégements fiscaux (frais d'obtention sur les revenus locatifs, GLS...)

Investissement public Subvention Allègement fiscal



Revue des mesures

7



a. Subvention de loyer

Mesures visant les locataires

b. Logements à loyer abordable

Le gain moyen

- 1. subvention de loyer est de 143 euros par mois et par ménage éligible
- 2. logement locatif subventionné serait d'en moyenne **378 euros** par mois et par ménage bénéficiaire.

Conclusions

- Les deux mesures sont particulièrement bien ciblées sur les ménages les moins aisés et représentent une aide importante pour les ménages bénéficiaires.
- 2. Cependant, la part de ménages bénéficiant des logements abordables est estimée à seulement 2%.



- La subvention et bonification d'intérêt
 - a. 23.000 ménages bénéficiaires
 - b. 100 € mensuels par ménage bénéficiaire

(coût total de l'aide: 22,5 millions €)

Conclusions

Les aides en intérêts bénéficient à de nombreux ménages même au sein de quintiles élevés. Cependant, le montant de la subvention d'intérêt étant également défini en fonction des revenus du ménage, les aides en intérêt permettent une hausse relative du revenu plus importante pour les ménages bénéficiaires des deux premiers quintiles.

a

Revue des aides d'accession à la propriété



La déduction fiscale des intérêts d'emprunts (résidence principale)

- a. 88.000 ménages bénéficiaires
- b. 73 € mensuels par ménage propriétaire avec emprunt

(coût de la dépense fiscale: 87 millions €)

Conclusions

La déduction fiscale des intérêts d'emprunt **est clairement régressive** : elle va avoir tendance à avantager plus fortement les ménages ayant un taux marginal d'imposition plus important. Le gain, en termes de revenu disponible, correspond en moyenne à **26 euros mensuels dans le premier quintile contre 101 euros dans le dernier**.

Hypothèse pour les aides ponctuelles



Bëllegen Akt, TVA logement et aides en capital sont des aides ponctuelles

Problème : les ajouter au revenu disponible de l'année de perception crée un biais → revenu disponible très élevé sur une seule année, pas représentatif de la situation du ménage

Solution : lisser la perception de l'aide dans le temps

→ Nous avons choisi de mesurer le gain associé à ces aides comme étant égal au coût qu'aurait dû subir le ménage s'il avait emprunté cet argent à la banque. En d'autres termes, le gain mensuel est égal à la mensualité que le ménage aurait dû payer s'il avait emprunté cet argent à la banque sous forme d'un crédit à remboursement constant.

11

Revue des aides d'accession à la propriété



Bëllegen Akt

- a. 13 273 personnes acquéreurs bénéficiaires en 2020
- b. 13 482 € en moyenne:

Le gain mensuel : 90 €/mois/ménage bénéficiaire (coût total de la dépense fiscale: 179 millions)

Conclusions

La perception du « Bëllegen Akt » est indépendante du revenu des acquéreurs, par conséquent, les ménages bénéficiaires des différents quintiles sont susceptibles de bénéficier de montants similaires. Cependant, les ménages des quintiles inférieurs ayant un revenu plus faible, le dispositif représente une part plus importante dans le revenu des moins aisés.



Prime d'acquisition ou de construction

- a. ménages des 3 premiers quintiles
- b. 15 € mensuels par ménage bénéficiaire

(coût total de l'aide 4,2 millions €)

Conclusion

Tout en étant plus faible que l'impact du « Bëllegen Akt », l'impact sur le revenu du ménage des primes d'acquisition ou de construction se concentre davantage sur les ménages à revenu plus faible.

13

Revue des aides d'accession à la propriété



TVA Logement

- a. moyenne de 42 euros par mois et par ménage bénéficiaire (hypothèse haute)
- **b.** 50.000 € maximum par logement

(coût total de la dépense fiscale: 242 millions €)

Conclusions

Le gain varie avec le niveau de vie, passant d'environ 32 euros par mois dans le quintile 1 à 50 euros dans le quintile 5. Les ménages qui construisent étant plus nombreux dans les quintiles plus élevés.



Exemption du loyer imputé

La notion de « loyer imputé » (ou « loyer fictif ») recouvre le service de location que se rendent à eux-mêmes les propriétaires de leur logement : à savoir, les loyers que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent. (INSEE)

Système européen de comptes 2010 (SEC 2010) stipule que « La production de services de logement par les propriétaires-occupants est évaluée sur la base du loyer estimé qu'un locataire devrait payer pour un logement similaire, compte tenu de facteurs tels que la localisation, la proximité d'équipements collectifs, etc., ainsi que de la taille et de la gualité du logement lui-même. » (Eurostat, 2010, p 72).

Si le loyer imputé est taxé → il faudrait garder la déduction des intérêts d'emprunt

15

Revue des aides d'accession à la propriété



Exemption du loyer imputé

- a. 155 euros pour les ménages propriétaires du quintile inférieur
- b. 498 euros par mois pour ceux du quintile supérieur.

Conclusions

Ce dispositif favorise les ménages propriétaires et donc plus particulièrement les ménages aisés. De plus, malgré un gain monétaire beaucoup plus important pour les ménages aisés, il semble que le gain relatif (en proportion du revenu disponible) est supérieur pour propriétaires des quintiles intermédiaires.

Revue des aides pour les investisseurs



Déduction des revenus provenant de la location de biens

- a. 13,1% des ménages indiquent des revenus de la location
- b. gain moyen de 284 € par mois pour quintile 5 contre 26 € mensuels dans le quintile 1
- c. 70% des bénéficiaires se situent dans les 2 quintiles supérieurs

Conclusions

Les déductions fiscales sur les revenus de location entraînent un gain important pour les ménages aisés et peuvent inciter les ménages à investir dans l'immobilier plutôt que dans un autre placement financier. En effet, des déductions aussi importantes n'existent pas pour les autres placements.

17

Revue des aides non présentées



Pour les cotisation d'épargne :

la conclusion est : La déduction fiscale des cotisations d'épargne logement faisant partie des dépenses spéciales soumises à un montant forfaitaire n'entraine un gain que si le ménage déclare un montant qui lui fait dépasser ce minimum forfaitaire, par conséquent, le gain est relativement limité. De plus, l'analyse ne permet pas une répartition correcte des bénéficiaires par quintile de niveau de vie, aussi les résultats en termes distributifs doivent être analysés avec précaution.

Pour l'impôt foncier, il est dit :

Les montants de taxe foncière payés sont faibles quel que soit le quintile de niveau de vie.

De plus, les montants absolus variant très peu par quintile, ce sont les ménages propriétaires les moins aisés qui ont une charge fiscale foncière plus importante en comparaison aux ménages plus aisés étant donné que leurs revenus sont moins importants.

L'impôt foncier a un effet très marginal au Luxembourg étant donné son niveau faible. Il touche les ménages propriétaires qui sont plus nombreux dans les quintiles élevés mais les montants étant faibles, il représente qu'une petite part du revenu des ménages quel que soit le quintile.

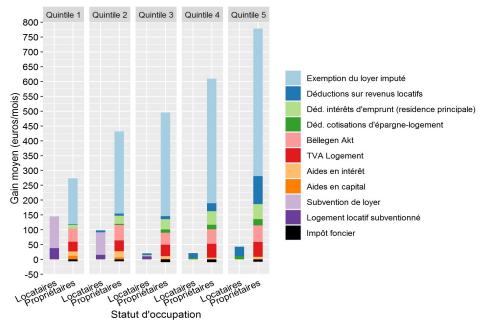
Décomposition du gain par quintile et statut d'occupation



Conclusion

Les aides au logement (aides en intérêt, aides en capital, subvention de loyer et logements locatifs subventionnés) se focalisent sur les ménages moins aisés.

Les différents dispositifs fiscaux avantagent les propriétaires les plus aisés, en particulier ceux qui ont des revenus issus de la location de biens.



19

